



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2025_038

L'an deux mille vingt-cinq, le **10 Juin** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Fresnoy-Folny.

Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Convention EDF Extension MSP

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 25

Absents :

Absents excusés : 8

Pouvoirs : 0
Votants : 25

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M Gilbert DEBURE

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme CARNET Céline
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky Abs excusé, Mme BRETON Charlyne
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. LEFEBVRE Luc
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian Abs excusé
FRESNOY-FOLNY	M. DEBURE Gilbert, M. HAESAERT Médard, Mme CAPLET Corinne, M. DUPUIS François Abs excusé
GRANDCOURT	M. DE CHEZELLES Arnaud Abs excusé, M. ROBIN Emmanuel Abs excusé
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DUMOUCHEL Jean-Marie, Mme MARTEL Régine, M. HURARD François, Mme DEPOIX Marie-Claude Abs excusée, Mme LEGRAND Catherine, Mme WATTELLIER Nathalie Abs excusée
OSMOY-SAINT-VALERY	Mme BOURGEOIS Marie-Josée, M. LECLERC David
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé, M Nénot Cédric (suppléant) Abs excusé,
PUISENVAL	Mme LEDUE Sabine
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial Abs excusé, M. MOREL Jean-Marc
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte Abs excusée, Mme DELAMOTTE Huguette (suppléante)
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine
WANCHY-CAPVAL	M. BOINET Olivier Abs excusé, M. TAFFIN Guy

Dans le cadre du projet d'extension de la Maison de Santé de Londinières, la Communauté de Communes a obtenu un concours financier de 100 000 € de la part d'EDF, au titre du dispositif Grand Chantier lié à l'implantation des réacteurs EPR2 à Penly.

Une convention a été établie pour formaliser cette contribution et en définir les modalités. Il convient d'en approuver les termes et d'autoriser sa signature.

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales ;

- Le projet de convention de concours entre EDF et la Communauté de Communes de Londinières ;
- La décision du Comité des financeurs en date du 27 novembre 2024 ;
- Le budget primitif de l'exercice 2025.

Le conseil autorise Madame la Présidente à signer la convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme, la Présidente,
BILOQUET Armelle

